

Département de l'ESSONNE

**République Française**

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 17 décembre 2020**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020126

Présents : 28

Votants : 33

**Objet : Budget Eau 2020 – Décision modificative n°1**

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL.

Le tableau joint vous présente les modifications qu'il conviendrait d'apporter au BP 2020 dans le cadre d'une décision modificative n°1.

**En fonctionnement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 1 000,00 €.**

Cela concerne un ajustement de crédits.

**En investissement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 15 074,40 €.**

Cela concerne des écritures d'ordre budgétaire.

**Vu** la délibération n° DEL2020018 du Conseil municipal du 26 février 2020 concernant le budget primitif 2020 du budget eau,

**Vu** l'avis de la commission « Vie administrative » du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

**Vu** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 se présentant comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Crédits d'exploitation VOTES au du présent budget	1 000,00	1 000,00
	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) de l'exercice précédent		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION ANTICIPE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R. + Résultat + Crédits votés)	1 000,00	1 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement VOTES au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	15 074,40	15 074,40
	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) de l'exercice précédent		
001 SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT ANTICIPE		
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R. + Résultat + Crédits votés)	15 074,40	15 074,40
TOTAL DU BUDGET	16 074,40	16 074,40

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'adopter** la décision modificative n° 1 du budget eau 2020 pour les inscriptions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
**Le Maire**  
**Paolo DE CARVALHO**

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **23 DEC. 2020**

- Transmis au représentant de l'Etat

